

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EASY FIX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle cyanoacrylate semi-gel universelle et rapide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
STOT SE 3, H335

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS07

Mention d'avertissement

: ATTENTION

Contient

: 2-Cyanoacrylate d'éthyle

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases EUH

EUH202 : Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de portée des enfants.

Conseils de prudence

P261 : Eviter de respirer les vapeurs.
P264 : Se laver soigneusement le visage, les mains et les zones cutanées exposées après manipulation.
P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection/un écran facial.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 : Stockez dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient hermétiquement fermé.
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets agréé.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Se polymérise avec le dégagement de chaleur. Nocif pour les organismes aquatiques. Adhère à la peau et aux yeux en quelques secondes.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0.1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 7085-85-0 EC : 230-391-5 REACH : 01-2119527766-29	2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	80-100
CAS : 123-31-9 EC : 204-617-8 REACH : 01-2119524016-51	HIDROQUINONE	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 - M=10 Aquatic Chronic 1, H410 - M=1	0.01 - < 0.1

Limites de concentration spécifiques

Nom	Identification	Limites de concentration spécifiques
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE	CAS : 7085-85-0 EC : 230-391-5 REACH : 01-2119527766-29	(C \geq 10) STOT SE 3, H335

Texte intégral des phrases H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Si l'irritation persiste ou si les yeux et/ou la peau restent irrités : consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Emmenez la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition ou de suspicion : Consulter un médecin/attention : Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact oculaire

Si les paupières sont collées ou si la peau est collée ou collée aux vêtements, les décoller en recouvrant la zone affectée d'un tampon humidifié à l'eau tiède. Ne forcez pas les yeux ouverts et ne séparez pas la peau collée. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation persiste ou si les yeux et/ou la peau restent collés : consulter un médecin. Ne frottez pas la zone affectée. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec la peau

Se polymérise avec le dégagement de chaleur. Enlever immédiatement en se lavant avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Laissez l'acétone ou l'eau tiède pénétrer dans l'articulation et essayez de déplacer doucement les zones coincées sans tirer la peau de la zone coincée. N'enlevez pas les vêtements collés à la peau.

En cas d'ingestion

NE PAS provoquer de vomissements. Rincez-vous la bouche. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Appelez un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes

Peut provoquer des rougeurs et un larmoiement de yeux.
Sensation de brûlure.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Assurez une ventilation adéquate. Utiliser des équipements de protection individuelle obligatoire. Évacuez le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Pour plus d'informations, voir la rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Utiliser les mesures de protection individuelle recommandées à la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez toute autre fuite ou déversement si cela peut être fait en toute sécurité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de confinement

N'utilisez pas de chiffons pour les enlever. Arroser avec de l'eau jusqu'à polymérisation complète et racler le sol.

Méthode de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

Prévention des risques secondaires

Nettoyez soigneusement les objets et les sites contaminés, en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utilisez un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus d'informations, voir la rubrique 8. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Assurez une ventilation adéquate. Évitez de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Portez des gants appropriés et un équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Pour une durée de conservation optimale, stockez dans l'emballage d'origine dans des conditions réfrigérées entre +2 et +8°C.

7.3. Utilisation finale particulière

Utilisations spécifiques

Ce produit est un adhésif à base de cyanoacrylate.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations requises sont contenues dans cette fiche de données de sécurité.

Plus d'informations

Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

2-cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0.2
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1.04
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Espagne	VLA-ED (ppm)	0.2
Hydroquinone (123-31-9)		
France	VME (mg/m ³)	2
Belgique	Valeur seuil (ppm)	*
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	2
Espagne	Nota	Sen

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

HYDROQUINONE (123-31-9)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Cutanée

Effets systémiques à long terme

3.33 mg/kg bw/jour

Inhalation

Effets systémiques à long terme

2.1 mg/m³

Consommateurs

Cutanée

Effets systémiques à long terme

1.66 mg/kg bw/jour

Inhalation

Effets systémiques à long terme

1.05 mg/m³

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.6 mg/m³ bw/jour

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Concentration prédite sans effet (PNEC)

HYDROQUINONE (123-31-9)

Compartiment de l'environnement PNEC	Sol 0.00064 mg/kg sur la base du poids sec
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau douce 0.57 µg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau de mer 0.057 µg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau à rejet intermittent 1.34 µg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Sédiment d'eau douce 0.0049 mg/kg sur la base du poids sec
Compartiment de l'environnement PNEC	Sédiment marin 0.00049 mg/kg sur la base du poids sec
Compartiment de l'environnement PNEC	STP 0.71 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Le site les vapeurs/aérosols doivent être extraits directement à leur point d'origine.

Equipement de protection individuelle

Protection oculaire

Portez des lunettes de sécurité avec des protections latérales (ou des lunettes de protection).

Protection des mains

Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Épaisseur du gant > 0,4 mm. Gants en latex. Polyéthylène. Polypropylène. Épaisseur des gants >= 0,15 mm. S'assurer que le temps de percée du matériau du gant n'est pas dépassé. Veuillez demander à votre distributeur le temps de percée de chaque type de gant. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Aspect	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Irritante
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Non applicable aux liquides
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Hydrosolubilité	: Insoluble dans l'eau. Peut produire une polymérisation.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales de transport ou de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Eau, alcalis, alcools, amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition possibles

En cas d'inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique sur la substance ou le mélange n'est disponible. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

En cas de contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique sur la substance ou le mélange n'est disponible. Adhère à la peau et aux yeux en quelques secondes. Provoque une grave irritation des yeux (selon les composants). Peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et des douleurs.

En cas de contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique sur la substance ou le mélange n'est disponible. Adhère à la peau et aux yeux en quelques secondes. Provoque une irritation de la peau (sur la base des composants).

En cas d'ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique sur la substance ou le mélange n'est disponible. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rougeur. Peut provoquer des rougeurs et un larmoiement des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Toxicité aiguë

2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE (CAS : 7085-85-0)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE 401

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : *Oryctolagus cuniculus*

OCDE 402

Par inhalation : CL50 < 21.1 mg/l

Espèce : Rat – 1 h

HIDROQUINONE (CAS : 123-31-9)

Par voie orale : DL50 = 390 ml/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 74800 mg/kg

Espèce : *Oryctolagus cuniculus*

Effets immédiats et différés, ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Classification basée sur les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydroquinone (123-31-9)		
Méthode	Espèce	Résultats
Test OCDE n° 476 : essai de mutation génétique in vitro sur des cellules de mammifères	Souris	Mutagène

Le tableau suivant indique les composants présents au-dessus du seuil de coupure considéré comme pertinent qui figurent sur les listes de mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Hydroquinone	Muta. 2

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inclus l'un des composants dans sa liste de substances cancérogènes.

Hydroquinone (123-31-9)		
Méthode	Espèce	Résultats
Test OCDE n° 453 : études combinées de toxicité chronique et de cancérogénicité	Rat	Effets cancérogènes possibles

Nom chimique	Union européenne
Hydroquinone	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Autres informations

Autres effets indésirables

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)	Polymerizes	Polymerizes	-	-	-	-
Hydroquinone (123-31-9)	EC50 : = 0.335 mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 : = 13.5 mg/L (120h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 96h = 0.044 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through)	EC50 = 0.038 mg/L 15 min EC50 = 0.0382 mg/L 30 min EC50 = 0.042 mg/L 5 min EC50 = 23.75 mg/L 60 min	EC50 = 0.29 mg/L (48h, Daphnia magna)	10	1

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroquinone (123-31-9)	0.59

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0.1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de déchets/produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets

04 09* déchets d'adhésifs et de produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Plus d'informations

L'utilisateur doit attribuer des codes de déchets en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/9
	Révision n°: 4
EASY FIX	Date : 28/03/2024
	Remplace la fiche : 29/07/2021
	304461

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la Règlement aux Transports.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substances soumises à restriction selon l'Annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques + référence

Fin du document